



## Se branler à côté de sa copine sans consentement

-----  
Par 11 SLIDE

Ma copine m'as autorisé au début et après ne voulait plus donc elle veut porter plainte contre moi et le fait que je me suis branler à côté d'elle sans son consentement. Question : qu'est ce que je risque en sachant qu'il n'y a aucune preuve tangible ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Laissez là porter plainte : ce sera la surprise !!

Tout dépend toujours du contexte, et bien évidemment on enquête aussi sur la personnalité de la victime et de l'agresseur présumé .

Si vous êtes aussi poli que sur ce forum, cela commencera assez mal ...

-----  
Par 11 SLIDE

Bonjour,

Je n'ai jamais insulté ni franchis de pas physiquement dans le sens de la violence envers elle mais la relation ne vas pas depuis 3 ans et j'ai besoin de la quitter mais elle me menace presque d'aller porter plainte pour que je reste avec elle. Est ce que c'est encore plus grave que ce que j'ai fais face à un tribunal? Est ce que c'est punissable? Et qu'est ce que je risque même si elle porte plainte ?

-----  
Par kang74

On ne peut pas savoir on n'a que votre version ( pas très claire)

Cela peut aller de rien à quelque chose .

Pour le reste, quittez votre copine est à mon avis la meilleure chose à faire .